

sultent de ce commerce dans l'organisme humain? Qui s'efforce d'amoindrir les maux dont s'accompagne la prospérité de ce trafic? Non pas le brasseur. Non pas le distillateur. C'est l'autre associé, le gouvernement provincial, qui achète la denrée, l'offre dans ses boutiques et la vend sous des apparences respectables. Tout gouvernement provincial tire un profit de l'association et le révèle dans son exposé budgétaire annuel. L'Ontario encaisse 53 millions de dollars dans ses magasins de boissons enivrantes, ce qui lui laisse un bénéfice de 7 millions. Mais le gouvernement ontarien ne dédommage pas les épouses et les familles dont le soutien est devenu la victime de ce trafic; il ne dédommage pas non plus la société pour les pertes de matériel humain qu'elle subit de ce chef. On devrait examiner ce sujet et adopter des lois destinées à remédier au mal existant.

Pour terminer mes observations sans suite, j'exprime l'espoir que la nation ne s'illusionnera pas au point de penser qu'il est possible de trouver, du soir au lendemain, un programme destiné à mettre fin à la crise actuelle. Il n'existe pas de panacée en ce domaine. Il faudra du temps et de la patience, aussi bien que la plus grande habileté, pour que nous puissions sortir du marasme. Je suis sûr que nous en sortirons, endoloris, mais plus forts et mieux préparés que jamais à aller de l'avant.

Le très honorable GEORGE P. GRAHAM: Honorables sénateurs, comme l'honorable leader de la Chambre (l'honorable M. Wilmoughby) et l'honorable ministre du Travail (l'honorable M. Robertson) nous ont conseillé de prendre une part plus active aux débats, et comme le très honorable représentant junior d'Ottawa (l'honorable sir George E. Foster) a suivi ce conseil, je pense que, en ma qualité d'autre membre des troupes de réserves, je dois monter en première ligne pour quelque temps.

Un événement que notera l'histoire s'est produit, cette session-ci. Pour la première fois, un administrateur d'origine canadienne a ouvert le Parlement, et il s'est fort bien acquitté de ses fonctions. Je regrette que Son Excellence soit tombée malade, depuis. Nous espérons tous qu'il se remettra bientôt et qu'il reprendra bientôt sa place au tribunal auquel il fait honneur.

Nous nous trouvons dans une situation particulière à l'égard du poste de gouverneur général. C'est une erreur de dire que nous sommes sans gouverneur général, puisque le comte Willingdon remplit encore ce poste; il n'est pas encore vice-roi des Indes, en réalité. La coutume nous empêche de parler beaucoup de notre gouverneur général, mais, comme un océan nous sépare, je peux noter que le comte Willingdon a rendu

des services signalés au Dominion du Canada, et qu'il était fort bien secondé par son admirable épouse. A mon sens, si ces deux excellents représentants du roi ne peuvent assurer l'exécution efficace de la nouvelle constitution des Indes, on peut désespérer que la tâche s'accomplisse jamais. Celui qui a été désigné pour remplacer lord Willingdon m'inspire beaucoup de sympathie. Il est irlandais, et il y a de nombreuses années que la couronne n'a été représentée chez nous par un Irlandais. Cela me plaît, car, à certains égards, j'éprouve autant qu'un Ecossais l'esprit de clan. Quand je serrerai la main au nouveau gouverneur général, lui apprenant que je suis irlandais, je me sentirai en famille. La comtesse est parisienne, et, elle aussi, trouvera de chaudes sympathies parmi les Canadiens qui parlent sa langue maternelle, et aussi parmi les autres éléments de notre population. L'ensemble forme une excellente association et la société de notre Bonne Entente verra de beaux jours au Canada, puisque la race française et la race irlandaise seront représentées à Rideau-Hall. Si les Canadiens de descendance française et irlandaise pouvaient vivre dans l'harmonie, au Canada, nous serions heureux en ce pays, car les autres peuvent s'entendre parfaitement.

Je ne dois pas oublier de féliciter les parrains de l'adresse en réponse au discours du trône. Celui qui l'a proposée (l'honorable M. Schaffner) a déjà prononcé de nombreux discours au Parlement ou ailleurs. La tâche qu'on lui confiait ne lui présentait donc pas autant de difficultés qu'en aurait éprouvé un autre membre qui ne prend pas une part aussi active à la besogne parlementaire. Je n'ai jamais proposé l'adresse; je ne sais donc pas quelles sensations on éprouve à cette occasion. Le très honorable représentant junior d'Ottawa (sir George E. Foster) a prononcé des paroles qui pourraient m'expliquer pourquoi on ne me l'a jamais demandé: c'est que ma manière peu délicate m'aurait porté à prononcer des phrases embarrassantes et què, avec ma brusquerie habituelle, j'aurais pu parler contre le gouvernement. Je félicite l'auteur de la motion (l'honorable M. Schaffner) de son discours. Il a toujours quelque chose de substantiel à dire et il s'exprime de façon à se faire comprendre de tous. J'ai été enchanté d'entendre celui qui l'a appuyé (l'honorable M. Bourque) parler en français, et mon admiration à constater qu'il peut parler les deux langues avec une égale facilité n'avait d'égal que ma honte d'en être incapable. Tous ceux d'entre nous qui se nomment représentants de la nation et qui ne parlent qu'une langue devraient avoir honte.

L'honorable M. BOURQUE: Pourquoi n'apprenez-vous pas?